



**ROULARTA MEDIA GROUP**

Société Anonyme  
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare  
RPM Gand, division Courtrai  
TVA BE 0434.278.896

**! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE !**

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prene part à la vote.

**PROCURATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2016**

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....  
.....  
domicilié(e) à (adresse).....  
.....

**ou**

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....  
.....  
et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):  
.....  
.....  
porteur/porteuse de (nombre) ..... actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, désigne par la présente en qualité de mandataire (nom, prénom): .....

domicilié(e) à (adresse).....  
.....



afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se tiendra le 17 mai 2016 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

Conformément à l'article 548 du Code des sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Également en application de l'article 548, le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

### **Ordre du jour et propositions de décision de l'assemblée générale:**

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2015, y compris l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, à savoir la distribution d'un dividende brut de 0,50 euro par action.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2015.

#### Décharge administrateurs

*HRV SA, avec représentant permanent Hugo Vandamme*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Koinon SCA, avec représentant permanent Hendrik De Nolf*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*De Meiboom SA, avec représentant permanent Joris Claeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Madame Lieve Claeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Verana SA, avec représentante permanente Caroline De Nolf*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Carolus Panifex Holding BV, avec représentant permanent Carel Bikkers*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Mandatum SPRL, avec représentant permanent Marc Verhamme*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION



#### Décharge commissaire

*Deloitte, Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représenté par Kurt Dehoorne et Mario Dekeyser*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2015.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

7. Démission et nomination des administrateurs :

Proposition de décision: Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommandera à la prochaine assemblée générale de :

- renommer la SA Verana, représentée par son représentant permanent, Madame Caroline De Nolf, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2019;

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

- de ratifier la cooptation de Monsieur Hendrik De Nolf en tant qu'administrateur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

8. Fixation de la rémunération du conseil d'administration.

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve la rémunération du conseil d'administration proposée pour l'exercice 2016, et qui se compose de:

- une rémunération fixe de 100.000 euros pour le président du conseil d'administration, Monsieur Hendrik De Nolf;
- une rémunération fixe de 50.000 euros pour le vice-président du conseil d'administration, la SPRL Mandatum, représentée par son représentant permanent, Monsieur Marc Verhamme;
- une rémunération fixe de 100.000 euros pour la SCA Koinon, représentée par son représentant permanent, Monsieur Xavier Bouckaert;
- aux autres membres du conseil d'administration sera attribuée une rémunération fixe de 10.000 euros, complétée par une rémunération par séance du conseil d'administration de 2.500 euros; une rémunération complémentaire de 2.500 euros par séance sera attribuée aux membres des comités du conseil d'administration (le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération); une rémunération complémentaire de 5.000 euros par séance sera attribuée au président du comité d'audit.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION



Afin de:

- prendre part à toutes les délibérations;
- prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
- signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à ....., le ..... 2016

(Votre signature doit être précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir".)